



Registre des délibérations - Délibération n° 25 : 12/06/2018

SAISINE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PAR LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES À L'ENCONTRE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE : INFORMATION SUR L'AVIS RENDU PAR LA CRC LE 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillart

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	40

Date de convocation
15/03/2018
RC - 142/143

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Délibération n° 25 : 12/06/2018

SAISINE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PAR LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES À L'ENCONTRE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE : INFORMATION SUR L'AVIS RENDU PAR LA CRC LE 23 JANVIER 2018

Cette délibération a pour objet la communication à l'Assemblée de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) suite à la saisine effectuée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, à l'encontre du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

Pour mémoire, le PETR entendait voir inscrite, comme dépense obligatoire, à notre budget 2017, une somme de 5 500 € au titre d'une participation du Parc à une étude de maîtrise des énergies, étude qui avait donné lieu à une décision de principe arrêtée conjointement entre le PETR et le Parc en avril 2008.

Les éléments produits par le Parc auprès de la CRC ont permis d'établir que la dépense évoquée n'avait fait l'objet d'aucune délibération et qu'en outre, la mise en œuvre concrète du projet d'études concerné avait pour préalable la signature d'une convention de partenariat qui n'a jamais été conclue.

Dès lors, la CRC, tout en reconnaissant le caractère recevable de la saisine du PETR, n'a pas fait droit à la demande de ce dernier. Il vous est aujourd'hui proposé de prendre acte de son avis du 23 janvier 2018 au terme duquel il n'y pas lieu d'inscrire cette somme de 5 500 € à notre budget 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-15, L.1612-19, R.1612-32 et R.1612-33 ;

Vu l'avis rendu le 23 janvier 2018 par la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur suite à la saisine, le 11 décembre 2017, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR) à l'encontre du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée prend acte de la communication, par son Président, de l'avis de la Chambre régionale des comptes (CRC) du 23 janvier 2018 aux termes duquel :

- la saisine de la CRC, par le PETR est déclarée recevable et complète ;
- la dépense de 5 500 €, objet de la saisine, n'a pas de caractère obligatoire pour le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue ;
- il n'y a pas lieu de mettre en demeure le Syndicat mixte d'inscrire ladite dépense à son budget.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 27 JUIN 2018
Et de l'affichage effectué le 27 JUIN 2018

